

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 18 avril 2018 à 19 h 00 à la Salle du Conseil Kilgour de la MRC, sise au 2, rue Ellice, à Beauharnois, à laquelle sont présents :

Mme Maude Laberge, préfète et mairesse de Sainte-Martine  
M. Yves Daoust, préfet suppléant et maire de Saint-Louis-de-Gonzague  
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois  
M. Gaétan Ménard, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois  
Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka  
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield  
M. Réjean Beaulieu, maire de Saint-Urbain-Premier

Formant quorum

Participent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Marie-Josée Leblanc, adjointe au service du greffe et à la direction générale

#### **2018-04-061 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Ménard  
Appuyé par M. Yves Daoust  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

#### **MOT DE BIENVENUE**

La préfète souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie les mairesses et maires de leur présence à cette quatrième (4<sup>e</sup>) séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'année 2018.

#### **2018-04-062 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Maude Laberge  
Appuyé par Mme Caroline Huot  
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous, en laissant le sujet varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2018
5. Période de questions
6. Intervention
  - 6.1. Mutuelle d'attraction – Pénurie de main-d'œuvre
7. Communication
8. Aménagement et développement du territoire
  - 8.1. Demande d'émission de certificat de conformité
    - Règlement 16-125-3 (zonage) – Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
  - 8.2. Plans d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)
9. Aménagement – Cours d'eau
  - 9.1. Cours d'eau Creek et branches 9, 10 et 13 – Autorisation d'aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'entretien
10. Parc régional
  - 10.1. Adoption du Règlement numéro 289 décrétant une dépense de 815 190 \$ et un emprunt de 356 442 \$ pour le prolongement du réseau cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry et pour l'aménagement d'une halte (secteur Sainte-Martine)
  - 10.2. Prolongement du réseau cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry (secteur Sainte-Martine) - Octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie
11. Développement culturel
  - 11.1. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 259 établissant les règles de régie interne du Conseil de la culture
    - Dépôt du projet de Règlement numéro 290
12. Environnement
13. Développement rural
14. Développement social
15. Sécurité incendie et sécurité civile
16. Représentation externe
  - 16.1. CLD Beauharnois-Salaberry
  - 16.2. Société d'aide au développement des collectivités du Suroît-Sud (SADC)

## 2018-04-062 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

- 16.3. Table des préfets et élus de la Couronne Sud (TPECS)
- 16.4. Concertation régionale intégrée en développement social et réussite éducative – Concertation Horizon
- 16.5. Table de concertation des préfets de la Montérégie
17. Administration générale
  - 17.1. Comptes à payer
  - 17.2. États financiers vérifiés de l'année 2017 de la MRC de Beauharnois-Salaberry – Dépôt
  - 17.3. États financiers vérifiés de l'année 2017 du Fonds Hydro-Québec – Dépôt
  - 17.4. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS) - Bilan de l'aide financière octroyée pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 - Dépôt
  - 17.5. Affectation d'excédents de fonctionnement pour le paiement des vacances
  - 17.6. Affectation d'excédents de fonctionnement pour la réalisation de projets spéciaux
  - 17.7. Affectation d'excédents de fonctionnement pour l'acquisition d'œuvres d'art
  - 17.8. Rapport annuel d'activités de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2017 - Dépôt
18. Correspondance
  - 18.1. Culture Montérégie – Collaboration pour un développement culturel régional structurant et mobilisateur
  - 18.2. Ministère de la Sécurité publique – Octroi d'une aide financière pour l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI)
  - 18.3. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Octroi d'une aide financière pour la campagne de sensibilisation régionale pour les piétons et les cyclistes
  - 18.4. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Avis favorable à l'égard du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
19. Demande d'appui
20. Seconde période de questions
21. Varia
22. Mot de la fin
23. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

## 2018-04-063 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2018

Il est proposé par M. Gaétan Ménard  
Appuyé par Mme Caroline Huot  
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2018.

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil des maires.

### INTERVENTION

#### Mutuelle d'attraction – Stratégie régionale de la main-d'œuvre

Invités : Mme Anne-Renée Meloche, présidente par intérim de la Mutuelle d'attraction et vice-présidente des ressources humaines et des communications chez Groupe Meloche inc.  
M. Jérôme Côté, trésorier de la Mutuelle d'attraction et responsable des ressources humaines chez Acier Ouellette inc.  
M. Rémy Laberge, administrateur de la Mutuelle d'attraction et direction du service de soutien à la direction de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield  
M. Tony Lavoie, coordonnateur de projets pour la Mutuelle d'attraction

La Mutuelle d'attraction est un organisme à but non lucratif (OBNL) dont le mandat consiste notamment à :

- promouvoir l'attractivité de la région et de ses entreprises;
- favoriser la mobilisation et fidélisation du personnel;
- voir au développement d'un savoir-faire en matière de ressources humaines.

Depuis maintenant 10 ans, cet organisme est actif sur le territoire des MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent. À l'heure actuelle, il compte une trentaine d'entreprises membres (PME, multinationale). Le financement de ses activités provient des cotisations payées par les membres, de l'apport financier versé par les partenaires publics et des subventions allouées par Emploi-Québec.

Les représentants de la Mutuelle d'Attraction débutent leur présentation en mentionnant que la survie et la croissance de plusieurs entreprises de la région sont

limitées par un enjeu de taille: la pénurie de main-d'œuvre. Ils mentionnent que cette réalité frappe particulièrement les entreprises de la région de la Montérégie, puisque le taux de chômage y est l'un des plus bas au Québec et que les postes à combler sont nombreux. En effet, Emploi-Québec prévoit qu'au cours de la période 2015-2019, environ 135 000 emplois devront être comblés.

À la lumière de ces faits, la Mutuelle d'Attraction a donc consulté ses membres et ses partenaires dans le but d'établir une planification stratégique. Les intervenants présentent aux élus les pistes de solution proposées :

- Mobilisation, financement et partenariat (voir au positionnement de la Mutuelle, recherche de financement, création d'un poste de commissaire à l'emploi, réalisation d'un portrait régional portant sur les besoins en main-d'œuvre, etc.) ;
- Marketing territorial et attraction de main-d'œuvre (mettre en œuvre un plan de communication, campagnes coop avec les employeurs, développement d'outils marketing, création d'un guichet unique pour le dépôt de candidatures) ;
- Accueil, intégration et rétention de la main-d'œuvre (soutien aux employeurs, identification des pratiques innovantes en matière de ressources humaines, animation de comités sectoriels régionaux).

Ils invitent ensuite les élus à envisager deux scénarios : l'intégration du volet «main-d'œuvre» au service de développement économique régional (porté par le CLD, la MRC ou une autre entité) ou la signature d'une entente avec la Mutuelle d'Attraction afin de lui confier un mandat en matière de développement et rétention de la main-d'œuvre».

Il est ensuite mentionné que la réalisation complète du plan d'action présenté nécessiterait un budget annuel de l'ordre de 280 000\$; répartie entre le milieu municipal, le milieu institutionnel, et les partenaires privés.

La directrice générale mentionne que les enjeux liés à la pénurie de main-d'œuvre seront adressés dans le cadre des discussions portant sur le développement économique. Elle confirme que dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), un financement serait disponible pour soutenir des projets portant sur l'attractivité et la rétention de la main-d'œuvre ainsi que sur la qualification de la main-d'œuvre en vue de répondre aux besoins des entreprises locales. Elle propose sa collaboration en vue de répondre à un éventuel appel de projets du FARR, cet automne.

En terminant, les élus mentionnent que des réflexions sont en cours à propos de la gouvernance en matière de développement économique et ils s'engagent à tenir compte des enjeux et des attentes évoqués au cours de cette présentation.

## **COMMUNICATION**

Aucun sujet ne figure à l'ordre du jour pour ce service.

## **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

2018-04-064

### **ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté, le 16 avril 2018, le *Règlement numéro 16-125-3 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125*;

**ATTENDU** que le 18 avril 2018 la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a déposé une demande à la MRC en vue d'obtenir l'émission d'un certificat de conformité à l'égard du *Règlement numéro 16-125-3 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125*;

**ATTENDU** que ce règlement modifie notamment les dispositions relativement aux garderies, aux logements intergénérationnels, aux conteneurs semi-enfouis, aux usages additionnels et aux usages autorisés dans les cours;

**2018-04-064 ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE (SUITE)**

**ATTENDU** qu'après analyse des modifications, il s'avère que ledit règlement ne contrevient d'aucune façon aux objectifs, aux grandes affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement révisé actuellement en vigueur.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Réjean Beaulieu  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité à l'égard du *Règlement numéro 16-125-3 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125*, adopté par la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

**ADOPTÉE**

*Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)*

En réponse à une question des élus, Mme Linda Phaneuf diffuse la liste, ventilée par municipalité, des accidents répertoriés sur le réseau routier local au cours de la période 2012-2016. Elle mentionne ensuite que lors de la dernière rencontre avec les directeurs généraux des municipalités locales, ces derniers se sont montrés disposés à collaborer à l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM). Après discussion au sujet de l'échéancier établi pour réaliser cette planification, les élus adoptent la résolution suivante :

**2018-04-065 PLANS D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM) – ADHÉSION DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** que les membres du Conseil des maires de la MRC ont pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière portant sur le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

**ATTENDU** que la MRC désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Gaétan Ménard  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter, pour et au nom de la MRC de Beauharnois-Salaberry, une demande d'aide financière au MTMDET en vue d'élaborer un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Beauharnois-Salaberry, tout document relatif à ce programme.

De confirmer l'engagement de la MRC à réaliser les travaux menant à l'élaboration d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal, le tout selon les modalités établies dans le cadre du programme du MTMDET.

**ADOPTÉE**

## AMÉNAGEMENT – COURS D'EAU

2018-04-066

### COURS D'EAU CREEK ET BRANCHES 9, 10 ET 13 - AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN

**ATTENDU** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les MRC doivent veiller à la libre circulation des eaux dans les cours d'eau sous leur juridiction, en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC entend réaliser des travaux d'entretien dans le cours d'eau Creek et ses branches 9, 10 et 13, lesquels sont situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka dans la MRC de Beauharnois-Salaberry et de la municipalité de Godmanchester dans la MRC du Haut-Saint-Laurent;

**ATTENDU** qu'aux termes des résolutions numéro 2016-05-02-120 et 2017-09-21-249, la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a appuyé la demande de travaux d'entretien dans le cours d'eau Creek et ses branches 9, 10 et 13;

**ATTENDU** que tel qu'autorisé par les résolutions numéro 2016-08-152 et 2017-09-185, la MRC a mandaté l'entreprise Lapp Consultants Inc. pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux ainsi que pour assurer le suivi du dossier auprès des intéressés;

**ATTENDU** qu'après audition des contribuables intéressés lors de deux assemblées convoquées par courrier recommandé, lesquelles se sont tenues le 13 juin 2017 et le 26 mars 2018 à Saint-Stanislas-de-Kostka, et après examen au mérite du projet, il y a lieu de procéder à un appel d'offres public afin de réaliser ces travaux d'entretien;

**ATTENDU** que le 15 juin 2017, les MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent ont conclu une entente portant sur les travaux d'entretien du cours d'eau Creek et ses branches 9 et 10, lesquels sont de compétence commune;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier cette entente afin d'y assujettir les travaux projetés sur la branche 13 du cours d'eau Creek.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par Mme Caroline Huot  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres public afin de réaliser les travaux d'entretien dans le cours d'eau Creek et ses branches 9, 10 et 13.

D'autoriser la préfète et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Beauharnois-Salaberry, un addenda modifiant l'entente intermunicipale conclue avec la MRC du Haut-Saint-Laurent, en date du 15 juin 2017, afin d'y assujettir les travaux projetés sur la branche 13 du cours d'eau Creek.

**ADOPTÉE**

## PARC RÉGIONAL

### Financement des travaux visant le prolongement du réseau cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry et l'aménagement d'une halte dans le secteur de Sainte-Martine

Préalablement à l'adoption d'un règlement visant à financer les travaux ci-dessus mentionnés, les élus discutent brièvement du mode de remboursement de la dette prévu au règlement. En effet, l'article 6 du projet de règlement stipule que le remboursement de la dette se fera à même le bénéfice net dégagé annuellement de l'entente de gestion des terres publiques conclue avec Hydro-Québec. La directrice générale mentionne qu'à la demande du MAMOT, un mode de remboursement

alternatif devait être prévu au règlement advenant la résiliation de cette entente. Il fut donc convenu que dans ce cas, le remboursement de l'emprunt serait réparti sur la base de la richesse foncière uniformisée (RFU), via la quote-part du Parc régional. Après discussion à ce sujet, les élus conviennent que les enjeux financiers liés au développement et à l'entretien du réseau cyclable soient abordés lors des rencontres prébudgétaires qui se tiendront à l'automne.

**2018-04-067 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 289 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 815 190 \$ ET UN EMPRUNT DE 356 442 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE DU PARC RÉGIONAL DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE HALTE (SECTEUR SAINTE-MARTINE)**

**ATTENDU** que la MRC de Beauharnois-Salaberry gère le Parc régional de Beauharnois-Salaberry, un réseau cyclable s'étendant sur plus de 70 km;

**ATTENDU** que le projet de prolongement du réseau cyclable et d'aménagement de la Halte de la Gare (secteur Sainte-Martine), dont le coût estimé est de 815 190 \$, inclut les services professionnels requis, la construction de la piste cyclable sur 2 km, la construction d'un bâtiment d'accueil et l'aménagement d'un stationnement (voir annexe A);

**ATTENDU** que la MRC de Roussillon a convenu de procéder à une étude de faisabilité aux fins de l'aménagement d'une piste cyclable reliant son territoire à celui de la MRC de Beauharnois-Salaberry; étude financée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

**ATTENDU** la participation de la municipalité de Sainte-Martine pour la réalisation de ce projet;

**ATTENDU** une correspondance du MAMOT, datée du 27 février 2018 et confirmant l'octroi d'une aide financière pour un montant maximum de 458 748 \$ provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la réalisation dudit projet (voir annexe B);

**ATTENDU** que la MRC ne possède pas les fonds nécessaires pour défrayer le coût des dépenses décrétées par le présent règlement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion se rapportant au présent règlement a été donné au cours de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC, dûment convoquée, tenue le 21 mars 2018.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Bruno Tremblay  
Et unanimement résolu

Que le «Règlement numéro 289 décrétant une dépense de 815 190 \$ et un emprunt de 356 442 \$ pour le prolongement du réseau cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry et pour l'aménagement d'une halte (secteur Sainte-Martine)» soit adopté, tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉE**

**2018-04-068 PROLONGEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE DU PARC RÉGIONAL DE BEAUHARNOIS-SALABERRY (SECTEUR SAINTE-MARTINE) - OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE**

**ATTENDU** que tel qu'autorisé par la résolution numéro 2018-02-035, la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation (numéro MRC-SP-CPCSTM-2018) portant sur les services professionnels en ingénierie pour le prolongement du réseau cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry (secteur Sainte-Martine);

**ATTENDU** que la responsable de cet appel d'offres a procédé à l'ouverture des soumissions reçues, en présence de deux (2) témoins, le 29 mars 2018;

2018-04-068

**PROLONGEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE DU PARC RÉGIONAL DE BEAUHARNOIS-SALABERRY (SECTEUR SAINTE-MARTINE) - OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (SUITE)**

**ATTENDU** que la conformité de ces soumissions et l'admissibilité des soumissionnaires furent par la suite évaluées et que les deux (2) soumissions reçues furent jugées conformes et transmises aux membres du comité de sélection pour analyse ;

**ATTENDU** que les membres du Comité de sélection se sont réunis le 5 avril 2018, afin d'analyser les soumissions reçues et d'établir, par consensus, le nombre de points alloués pour chacun des critères d'évaluation;

**ATTENDU** que suite à l'analyse des soumissions par le Comité de sélection, les deux (2) soumissionnaires ont obtenu le pointage intérimaire minimal fixé à 70 points;

**ATTENDU** que suite à l'ouverture des offres de prix, les membres du Comité de sélection recommandent au Conseil des maires d'octroyer le contrat à l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage final selon la formule établie par la loi, soit Comeau Experts-Conseils inc.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Maude Laberge  
Appuyé par M. Bruno Tremblay  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat portant sur les services professionnels en ingénierie pour pour le prolongement du réseau cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry (secteur Sainte-Martine) à l'entreprise Comeau Experts-Conseils inc., laquelle s'est vu attribuer le meilleur pointage final aux termes de l'appel d'offres sur invitation portant le numéro MRC-SP-CPCSTM-2018, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Beauharnois-Salaberry, le contrat à intervenir ainsi que tout document lié à l'exécution de ce mandat.

**ADOPTÉE**

**DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

*Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 259 établissant les règles de régie interne du Conseil de la culture*

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC procède au dépôt du projet de règlement modifiant les règles de régie interne du Conseil de la culture, afin notamment d'en élargir la composition en accordant un siège à un second représentant désigné par les municipalités rurales.

Avis de motion est donné par M. Réjean Beaulieu, maire de Saint-Urbain-Premier, que lors d'une prochaine séance du Conseil des maires de la MRC de Beauharnois-Salaberry, un Règlement établissant les règles de régie interne du Conseil de la culture de la MRC de Beauharnois-Salaberry (abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 259) sera présenté pour adoption.

**ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet ne figure à l'ordre du jour pour ce service.

**SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet ne figure à l'ordre du jour pour ce service.

## REPRÉSENTATION EXTERNE

### CLD Beauharnois-Salaberry

Le consultant de l'Union des municipalités du Québec mandaté pour la réalisation du diagnostic organisationnel du CLD Beauharnois-Salaberry a complété sa collecte d'information auprès du personnel du CLD et de la MRC, des représentants des municipalités locales ainsi que des intervenants du milieu des affaires (secteurs commercial, industriel et touristique). La présentation du rapport préliminaire émanant de ces rencontres aura donc lieu le 12 juin prochain. Après discussion, les membres du Conseil des maires consentent à ce que les administrateurs du CLD assistent à cette présentation. Une invitation en ce sens sera donc transmise prochainement.

### Société d'aide au développement des collectivités du Suroît-Sud (SADC)

M. Miguel Lemieux, administrateur de la SADC, résume les sujets abordés lors de la rencontre tenue le 11 avril dernier :

- Le différend opposant l'organisme à son ancien directeur général a fait l'objet d'un règlement à l'amiable.
- Afin d'appuyer financièrement le plus grand nombre de projets, les administrateurs évaluent actuellement la possibilité de réduire l'aide financière maximale accordée pour chaque demande.
- En date de ce jour, la SADC tenait une Journée entrepreneuriale portant sur la relève et le transfert d'entreprise.

### Table des préfets et élus de la Couronne Sud (TPECS)

Lors de la dernière rencontre de la Table, tenue le 29 mars dernier, les discussions ont principalement porté sur l'implantation du réseau électrique métropolitain (REM) ainsi que sur les actions de la Coalition A30. M. Bruno Tremblay invite d'ailleurs ses homologues à participer au Colloque de la Couronne Sud, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin prochain, et qui portera sur ces mêmes enjeux.

### Concertation régionale intégrée en développement social et réussite éducative – Concertation Horizon

Mme Maude Laberge, représentante de la MRC au sein du Comité directeur de Concertation Horizon fait état des principaux dossiers abordés lors des dernières rencontres :

- L'organisme entend tenir, à l'automne, un colloque régional portant sur la réussite éducative. Une réflexion est en cours afin d'identifier les thèmes qui y seront abordés.
- Le Collège de Valleyfield mène actuellement un projet d'étude portant sur les différents modèles de gouvernance en matière de développement social. Mme Maude Laberge mentionne que ce document pourrait alimenter la réflexion préalable au dépôt de la prochaine demande d'aide financière auprès de Fondation Lucie et André Chagnon.
- Une conférence de presse aura lieu le 28 mai prochain pour annoncer publiquement la mise en fonction du site Internet de l'organisme.

### Table de concertation des préfets de la Montérégie

- La Table de concertation souhaiterait tenir un forum portant sur le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lequel aurait lieu le 15 juin prochain, présentant les priorités ciblées ainsi que les modalités de l'appel de projets qui sera lancé cet automne.
- La CMM confirmera prochainement son adhésion au programme ARTERRE, sous la gestion du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Il privilégie l'établissement de la relève non apparentée afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec. Tel que discuté lors de la rencontre plénière du 21 mars dernier, les agriculteurs de l'ensemble du territoire de la MRC pourront dorénavant faire appel aux services de l'organisme. Le directeur de l'aménagement et du développement du territoire sera donc en contact avec les représentants de l'UPA afin de bien cibler les besoins des agriculteurs du territoire.



## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **2018-04-069 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Réjean Beaulieu  
Appuyé par Mme Caroline Huot  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer de la MRC, datée du 21 mars 2018 et au montant de 453 968,02 \$, soit approuvée.

**ADOPTÉE**

### **ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'ANNÉE 2017 DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – DÉPÔT**

Tel qu'exigé par l'article 176 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC a dressé le rapport financier de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'exercice qui se terminait le 31 décembre 2017. Elle procède donc au dépôt du rapport financier de l'année 2017, lequel est accompagné du rapport du vérificateur externe.

### **ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'ANNÉE 2017 DU FONDS HYDRO-QUÉBEC – DÉPÔT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC procède au dépôt du rapport financier consolidé du Fonds Hydro-Québec pour l'année 2017.

### **FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ (FLS) - BILAN DE L'AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 - DÉPÔT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC procède au dépôt d'un document présentant le bilan de l'aide financière octroyée par le CLD Beauharnois-Salaberry, provenant du Fonds local d'investissement (FLI) et des Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

### **2018-04-070 AFFECTATION D'EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT POUR LE PAIEMENT DES VACANCES**

**ATTENDU** que selon la méthode de comptabilité d'exercice, il est nécessaire de comptabiliser au passif les avantages sociaux accumulés notamment les vacances, conformément aux principes généralement reconnus pour le secteur public;

**ATTENDU** la recommandation des auditeurs comptables;

**ATTENDU** l'analyse de la situation financière de la MRC dans le cadre du dépôt des états financiers 2017.

En conséquence,

Il est proposé par M. Miguel Lemieux  
Appuyé par M. Bruno Tremblay  
Et unanimement résolu

D'autoriser l'affectation d'un montant totalisant 15 000 \$ pour le paiement des vacances, dont :

- 7 500 \$ provient du surplus accumulé de l'activité « Administration générale »;
- 2 500 \$ provient du surplus accumulé de l'activité « Aménagement du territoire »;
- 2 500 \$ provient du surplus accumulé de l'activité « Parc régional »;
- 2 500 \$ provient du surplus accumulé de l'activité « PGMR ».

**ADOPTÉE**

**2018-04-071 AFFECTATION D'EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT POUR LA RÉALISATION DE PROJETS SPÉCIAUX**

**ATTENDU** que la MRC et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) avaient conclu, le 13 juillet 2012, un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière provenant du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

**ATTENDU** que l'employée de la MRC attitrée au projet a quitté son poste le 27 janvier 2017, mettant ainsi un terme au projet;

**ATTENDU** le dépôt des états financiers 2017 démontrant un solde au 31 décembre de l'activité « Ingénierie » de 1 905 \$ et qu'il faille fermer ce projet au niveau comptable.

En conséquence,

Il est proposé par M. Gaétan Ménard  
Appuyé par M. Yves Daoust  
Et unanimement résolu

D'autoriser, pour l'année financière 2018, le virement de 1 905 \$ provenant du surplus de fonctionnement accumulé de l'activité « Ingénierie » vers l'excédent accumulé affecté pour la réalisation de projets spéciaux.

**ADOPTÉE**

**2018-04-072 AFFECTATION D'EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART**

**ATTENDU** l'adoption de la « Politique d'acquisition et de conservation d'œuvres d'art de la MRC de Beauharnois-Salaberry », le 18 juin 2014;

**ATTENDU** que ladite politique prévoit que la MRC alloue annuellement une somme pour la mise en œuvre de cette politique et qu'aucune somme n'y est actuellement affectée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Gaétan Ménard  
Appuyé par Mme Caroline Huot  
Et unanimement résolu

D'autoriser, pour l'année financière 2018, le virement de 3 000 \$ provenant du surplus de fonctionnement accumulé de l'activité « Administration générale » vers la création d'un excédent accumulé affecté pour l'acquisition d'œuvres d'art, laquelle se fera conformément aux modalités de la « Politique d'acquisition et de conservation d'œuvres d'art de la MRC de Beauharnois-Salaberry ».

**ADOPTÉE**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR L'ANNÉE 2017 - DÉPÔT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt du rapport d'activités de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2017.

**CORRESPONDANCE**

*Culture Montérégie – Collaboration pour un développement culturel régional structurant et mobilisateur*

Culture Montérégie déplore le fait que certaines MRC de la région n'aient pas adhéré aux projets d'ententes de partenariat territorial en lien avec la collectivité, proposé par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Elle énonce sa volonté de voir des projets culturels retenus dans le cadre des appels de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et des Pôles régionaux d'innovation.

Ministère de la Sécurité publique – Octroi d'une aide financière pour l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI)

Le ministère octroie à la MRC une aide financière maximale de 141 144\$ pour l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur son territoire.

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Octroi d'une aide financière pour la campagne de sensibilisation régionale pour les piétons et les cyclistes

Le ministère octroie à la MRC une aide financière maximale de 31 215\$ pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation régionale pour les piétons et les cyclistes.

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Avis favorable à l'égard du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

Le ministère émet un avis favorable à l'égard du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du territoire de la MRC et confirme l'octroi d'une contribution financière au montant de 60 666\$ visant à couvrir les honoraires encourus pour la réalisation de cette planification.

**DEMANDE D'APPUI**

Aucune demande d'appui n'est présentée aux membres du Conseil des maires.

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. François Vincent, président de l'UPA de Beauharnois-Salaberry aborde les sujets suivants :

- Cette année, une entreprise agricole du territoire participera à la Journée porte ouverte sur les fermes du Québec, organisée par l'UPA. Il s'agit de l'entreprise Miel Nature inc. située à Beauharnois. Des discussions auront lieu prochainement avec le directeur du service de l'aménagement afin de définir la participation de la MRC à cet événement (promotion du répertoire agroalimentaire, présence de la MRC, etc.);
- Compte tenu du fait que certains problèmes d'irrigation des terres agricoles ont été constatés en bordure de la piste cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry dans ce secteur, il demande si les plans et devis réalisés par la firme d'ingénieur adresseront cette problématique. Mme Linda Phaneuf confirme que cet enjeu a été pris en considération lors de l'élaboration du devis d'appel d'offres.

La préfète de la MRC remercie le représentant de l'UPA de lui avoir transmis une invitation officielle pour le Gala Agristar, lequel se déroulait le 9 avril dernier. Elle souligne la pertinence du projet de Formation sentinelle, porté par l'UPA de Beauharnois-Salaberry, lequel était finaliste pour le prix «Bon coup». Ce projet vise à adresser la question de la santé psychologique chez les agriculteurs de la région. Mme Laberge félicite l'UPA pour cette nomination bien méritée.

**VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

**MOT DE LA FIN**

La préfète, Mme Maude Laberge, souhaite une bonne fin de soirée aux membres du Conseil ainsi qu'aux personnes présentes.

**2018-04-073 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Réjean Beaulieu  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20h30.

**ADOPTÉE**

---

Maude Laberge  
Préfète

---

Linda Phaneuf, urb.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière